

Rapport annuel 2016

1) Priorités

Initiative de mise en oeuvre

Dans le rapport annuel 2015, nous avons consigné notre participation aux efforts visant à organiser la résistance à l'initiative de mise en oeuvre (IM). «Notre Droit» a uni son esprit d'initiative au combat d'une jeunesse infatigable («Opération Libero»), à l'expérience citoyenne de l'«Appel urgent», à des cadres de partis, à une partie de l'économie privée («succèsSuisse») et à de nombreuses personnes isolées. Il s'agissait là d'une prestation collective exceptionnelle qui obtint un succès inespéré: L'IM fut repoussée le 28 février par 58,9 % des voix (participation de 63,1 %) et 18,5 cantons contre 4,5.

Révision de la loi sur l'asile

Le rejet de l'IM nous a encouragés; en même temps, il nous a fait un devoir de continuer à lutter. Face aux prochaines votations, il ne nous permet pas de nous résigner en prétextant des chances minimes. Du reste, nous n'étions pas sûrs du tout de pouvoir renouveler de tels efforts. L'épreuve suivante a été le référendum sur la révision de la loi sur l'asile, visant à accélérer la procédure. L'UDC en avait appelé au référendum et centra sa campagne contre les «avocats gratuits» et contre le droit d'expropriation pour instituer des demeures destinées aux requérants d'asile. D'autre part, les «Juristes démocratiques de Zurich» critiquaient l'indépendance à leurs yeux insuffisante des mandataires prévus et le raccourcissement à dix jours du délai de recours contre des refus d'accorder l'asile. Le 5 juin, la révision demandée fut accordée par 66,8 % de «oui». Entre le 29 février et le 26 mai, «Notre Droit» diffusa 12 contributions sur ce référendum.

Priorité actuelle: Initiative populaire: «Pour la primauté du droit suisse (initiative d'autodétermination).»

Le 12 août 2016, l'UDC présenta son initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative d'autodétermination)» munie de 116 428 signatures valables. Depuis que cette initiative a été annoncée, «Notre Droit» s'engage contre ce texte par de nombreuses argumentations et prises de position. «Notre Droit» reste en contact permanent avec de vastes groupes qui se sont bien préparés à cette campagne, notamment ceux qui ont déjà combattu l'IM.

L'initiative d'autodétermination ne menace pas seulement la validité de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et le caractère impératif des sentences de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg). Elle met également en cause le droit international dans des domaines d'importance immédiate pour les relations économiques. C'est pourquoi Economiesuisse, confédération de l'économie privée, participe à la campagne

contre l'initiative d'autodétermination, ce qu'elle n'avait pas fait contre l'initiative de mise en oeuvre. Economiesuisse confirme son attitude comme suit:

„Par cette initiative, l'UDC attaque de front les intérêts de l'économie, mettant en danger l'étroite imbrication de la Suisse dans l'économie mondiale et la participation de la Suisse au marché intérieur européen. Une acceptation du projet se répercuterait sur des centaines d'accords économiques et mènerait à une constante incertitude juridique.“

(Infolettre de «Notre Droit» datée du 15-8-16: <http://www.unser-recht.ch/2016/08/15/economiesuisse-antivoelkerrechtinitiative-frontalangriff-auf-interessen-der-wirtschaft/>)

Autres sujets importants d'après un choix de contributions (www.Unser-Recht.ch):

- Pas de coopération avec l'Erythrée sans droits de l'homme (17-2).
- Priorité du droit international public: pas d'initiative individuelle d'une section du Tribunal fédéral (21-2).
- Après le rejet de l'IM: un renforcement de la pratique serait-il conforme à la CEDH? (29-2).
- Référendum pour les traités internationaux: le Conseil des Etats approuve lui aussi la motion Caroni (29-2).
- Discussion actuelle sur la prescription: trois motifs principaux en sa faveur (14-3).
- Régime pénitentiaire sous la pression de l'exigence d'une sécurité absolue: interview de Thomas Manhart (4-4).
- „Former les imams en Suisse: oui, mais comment?“ (18-4).
- Protéger les droits de l'homme dans le cas de personnes vulnérables ou âgées (29-4).
- Les droits de l'homme sont spécialement importants pour les minorités (13-5).
- Poursuite pénale et prévention: la fin justifie-t-elle les moyens? (26-5).
- Message pour mettre en oeuvre l'initiative «pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» (3-6).
- Des groupes de l'UDC lancent une initiative pour la protection des enfants et des adultes (20-6).
- La voie malaisée vers une institution nationale pour les droits de l'homme (30-6).
- Combattre la terreur: proposition de peines plus rigoureuses (8-8).
- „La détention provisoire: un sombre chapitre“ (11-9).
- La liberté des médias en Suisse - renforcée grâce à „Strasbourg“ (11-9).
- Garantir l'accès à des sentences (11-9).
- Le 1-10-16, l'initiative de renvoi sera mise en oeuvre (23-9).
- Une institution nationale pour les droits de l'homme: bon conseil pour préparer les débats (23-9).
- Peut-on renforcer la légitimité démocratique des traités internationaux (20-10)?
- La Suisse doit-elle devenir le théâtre favori des néonazis (20-10)?
- Quand et comment pourrait-on interdire une association de mosquée (29-10-16)?
- „Facteur de protection D“ explique des sentences de Strasbourg en fonction de l'actualité (29-10)
- On respecte de moins en moins le droit international public; la Suisse, Etat signataire, est concernée (6-12).
- Seulement grâce à „Strasbourg“: soins et indemnisation pour victimes de l'amiante (20-12).

2) La vie de l'association

Assemblée générale et colloque annuel de 2016

L'assemblée générale ordinaire de l'association „Notre Droit“, suivie du colloque public annuel, a eu lieu le jeudi 23 juin à Berne. A son vif regret, elle a dû prendre connaissance de la démission d'un membre du comité directeur qui en faisait partie depuis 2012: il s'agit de l'ex-conseillère nationale *Martine Brunshawig Graf*, présidente de la Commission fédérale contre le racisme. Lors de l'assemblée générale de 2013, elle avait prononcé l'exposé principal, consacré à la lutte contre le racisme comme tâche sociale et politique. Le président souligna chaleureusement ses grands mérites.

L'assemblée générale a eu le plaisir d'élire deux nouveaux membres du comité directeur: le conseiller national *Beat Flach*, MLaw, et *Fanny de Weck*, docteur en droit.

Pendant la partie politique de l'assemblée, *Beat Flach* présenta une vue d'ensemble de l'actualité. Cet exposé fut suivi d'une discussion sur la situation et sur la stratégie de l'association. *Regina Meier*, licenciée en droit, se chargea à nouveau de rédiger le rapport sur le colloque.

Les membres

L'association „Notre Droit“ compte 199 membres individuels, contre 195 pendant l'année précédente, et 3 membres collectifs, comme pendant l'année précédente. Le jour fixé est celui du bouclage du rapport annuel.

Le travail d'information

„Notre Droit“ a diffusé 181 textes comme infolettres et pages personnelles. 456 personnes se sont abonnées à nos infolettres, contre 429 pendant l'année précédente. 787 personnes, contre 675 l'année précédente, s'informent chaque jour par «facebook». Le jour fixé est celui du bouclage du rapport annuel.

Au cours de l'exercice, Notre Droit a créé un compte Twitter. Lors du bouclage, nous avons 295 followers.

Ulrich E. Gut, président de l'association „Notre Droit“